

- POUR ACTION -

Bonjour,

Suite aux évolutions épidémiologiques constatées concernant l'émergence d'un nouveau coronavirus (2019-nCoV) en Chine et à la suite des informations qui vous avaient été communiquées dans le message MINSANTE/CORRUSS n°2020_01 du 10 janvier 2020, nous vous prions de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Circuit de signalement :

Nous vous rappelons que tout professionnel de santé prenant en charge un patient suspecté de répondre à la définition d'un cas possible élaborée par Santé publique France (<https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/223573/2476219>) doit prendre contact, pour analyse clinique et classement du cas, avec :

- Un infectiologue référent REB ;
- Le Samu / Centre 15, si le patient est pris en charge en médecine de ville.

En cas de classement en cas possible, le clinicien en charge du cas informe sans délai l'ARS par téléphone.

Tout signalement de cas possible d'infection à 2019-nCoV doit être transmis sans délai au CORRUSS, via SISAC et doublé d'un appel téléphonique. Le CORRUSS informe Santé publique France dès réception de ce signalement.

Il vous est également demandé de transmettre, dans le même temps, tout élément concernant un cas classé comme possible à la cellule régionale de SpF afin d'anticiper dès le signalement le suivi et la prise en charge des contacts étroits et des co-exposés.

2. Renforcement de la prise en charge des patients :

L'organisation de la réponse du système de santé à l'émergence du 2019-nCoV repose sur le plan ORSAN REB et sa déclinaison dans le cadre du volet REB du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé.

Une attention particulière sera portée sur les capacités du SAMU-Centre 15 à assurer la prise en charge des appels relatifs au 2019-nCoV dans un contexte de tension lié aux pathologies hivernales. Un dispositif de montée en puissance de ces capacités doit être d'ores et déjà envisagé afin d'être en mesure de répondre à une situation sanitaire exceptionnelle.

De même, les établissements de santé de référence doivent être en mesure de prendre des dispositions pour assurer H24 et renforcer le cas échéant, l'expertise du risque épidémique et biologique en appui des SAMU de leur zone.

Les cas possibles seront accueillis dans les mêmes établissements que ceux mentionnés dans la procédure MERS-CoV (<https://www.infectiologie.com/UserFiles/File/medias/coreb/sars/proced-mers-cov-29-juil-13-actual-22oct2015.pdf>). Ces établissements constituent la première ligne de prise en charge qui doit être pleinement mobilisée. **Nous vous demandons de vous assurer des capacités opérationnelles 24/7 de ces établissements, en particulier :**

- Du circuit interne sécurisé de prise en charge des patients et des chambres d'hospitalisation en isolement permettant le cas échéant, la mise en œuvre de soins de réanimation notamment d'oxygénation extracorporelle (ECMO) ;
- De la réalisation du diagnostic microbiologique et des examens de biologie courante dans les conditions de biosécurité requises pour les agents infectieux du groupe 3 ;
- De la formation des professionnels de santé et, en tant que de besoin, des autres personnels à la prise en charge du risque épidémique et biologique ;
- De la mise à disposition des équipements de protection individuels nécessaire à la prise en charge de ces patients.

Nous vous rappelons que les capacités de prise en charge de ces établissements doivent être permanentes y compris la réalisation du diagnostic microbiologique 7 jours sur 7.

La liste réactualisée des établissements de santé de première ligne mentionnant les capacités de prise en charge clinique et de réalisation du diagnostic microbiologique sera transmise au CORRUSS pour le 29/01/2020.

3. Diagnostic biologique :

Le Centre National de Référence des virus respiratoires dont la grippe dispose désormais d'un test spécifique (RT-PCR) pour le diagnostic d'infection à 2019-nCoV. Cette technique sera délocalisée dans les prochaines semaines au sein des établissements mentionnés dans la procédure MERS-CoV. Un message spécifique vous sera adressé à ce sujet lorsqu'il sera disponible.

Dans l'attente de ce déploiement, il est nécessaire que tous les prélèvements soient adressés au CNR des virus respiratoires dont la grippe et en week-end, à la Cellule d'Intervention Biologique d'Urgence (CIBU) de l'Institut Pasteur.

Nous vous rappelons que l'ouverture de la CIBU doit faire l'objet d'une validation préalable par la DGS. Les demandes sont à faire auprès du CORRUSS, via la BAL alerte@sante.gouv.fr.

Nous vous demandons de vous assurer que les établissements de santé identifiés soient en capacités de faire transporter les prélèvements des cas possibles vers le CNR dans les meilleurs délais. Lorsqu'un cas classé possible vous est signalé, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la fluidité de ce circuit.

4. Identification et prise en charge des sujets contacts et des co-exposés

L'identification, l'information et le suivi des personnes répondant aux définitions des contacts et co-exposés est mise en œuvre par la cellule régionale de SpF avec l'appui de la CVAGS.

L'identification des sujets contacts étroits et des co-exposés doit débuter dès le classement du patient en cas possible, lorsque les premières mesures de prise en charge et de prélèvement en vue du diagnostic virologique ont été réalisées. Leur information n'est réalisée qu'après confirmation du cas.

Les sujets contacts étroits et co-exposés asymptomatiques d'un cas confirmé font l'objet d'un suivi actif durant 14 jours suivant la date de leur dernière exposition. Ceux-ci doivent être informés :

- D'appeler le 15 en cas de symptômes, en évitant de se rendre directement chez un médecin ou dans un service d'accueil des urgences ;

- De la nécessité de prendre leur température 2 fois par jour, tous les jours ;
- De se munir d'un masque chirurgical pour le porter en cas d'apparition des premiers symptômes de fièvre ou de signes respiratoires ;
- D'éviter de fréquenter des personnes de façon rapprochée et/ou prolongée (face à face), en particulier s'il s'agit de personnes fragiles (enfants en bas âge, personnes âgées, immunodéprimés, femmes enceintes) et d'éviter de se rendre dans des rassemblements d'un grand nombre de personnes.

5. Mesures aux Points d'Entrée désignés

Seul l'aéroport de CDG est en liaison directe avec Wuhan. S'agissant des autres villes chinoises en liaison directe avec la France, seuls les aéroports de CDG et de Saint-Denis de La Réunion sont concernés. Les autres aéroports du territoire peuvent être en lien avec la Chine via escale à CDG ou au niveau d'un autre hub international.

A ce stade de la situation épidémiologique et des informations disponibles, et conformément aux définitions de cas de Santé publique France, les mesures d'information des voyageurs sont renforcées en priorité à CDG (seul aéroport en liaison directe avec Wuhan, seule zone géographique intégrant actuellement la définition de cas possible) comme suit :

- Affichage digital et papier des posters « Conseils aux voyageurs » (jointes au MINSANTE) dans les terminaux et zones de transit et d'attente des voyageurs concernés,
- Diffusion de messages d'information à bord des avions en 3 langues à l'aller et au retour de Wuhan,
- Distribution de flyers à l'arrivée des vols de Wuhan rappelant notamment les recommandations en cas d'apparition de symptômes.

Au-delà de ces mesures d'information des voyageurs, aucune mesure de contrôle aux frontières n'est mise en œuvre à ce stade.

Pour les autres aéroports points d'entrée désignés du territoire, il vous est demandé :

- De s'assurer de l'information des services médicaux, avec notamment la diffusion des définitions de cas de Santé publique France ;
- De demander l'affichage des posters « Conseils aux voyageurs » en 3 langues.

Il n'est pas prévu de mesures particulières aux autres points d'entrée à ce stade.

6. Communication

Attachés à ce message, vous trouverez les documents suivants :

- Une FAQ reprenant les principales questions liées aux coronavirus et nos éléments de langage ;
- Les affiches en français, anglais et chinois qui sont actuellement disposées à l'aéroport de Roissy ;
- Et le lien vers le dossier mis en ligne sur le site du ministère : <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>.

Concernant les réponses aux médias :

- Vous pouvez répondre aux sollicitations sur la base des éléments de langage en pièce jointe ;

- Vous pouvez également renvoyer les demandes vers d'autres interlocuteurs si vous le souhaitez :
 - DGS pour l'organisation des soins, la prise en charge, les mesures de santé publique ;
 - Santé publique France pour tout ce qui concerne l'épidémiologie de la maladie.

Pour rappel : seul le ministère communique sur l'annonce des cas confirmés. Et seuls les cas confirmés font l'objet d'une communication : nous n'annonçons pas ni ne répondons aux demandes des médias sur des cas possibles ou suspects. En revanche nous garantissons en temps réel l'annonce aux médias de tous les cas confirmés. Une attention particulière est demandée sur le respect de la vie privée des personnes (anonymat) et sur le secret médical. Ainsi, toute communication sur un cas confirmé doit s'accompagner d'une information par l'ARS ou le clinicien de la personne sur la communication prévue à propos de son diagnostic.

7. Liens utiles et documents de référence

Suivi de la situation internationale et analyse de risque :

- Site de l'OMS : <https://www.who.int/westernpacific/emergencies/novel-coronavirus>
- Site de l'ECDC : <https://www.ecdc.europa.eu/en/novel-coronavirus-china>

Définition de cas et suivi des contacts :

- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/cas-de-pneumonies-associees-a-un-nouveau-coronavirus-2019-ncov-a-wuhan-en-chine>

Diagnostic virologique :

- Site du CNR des virus respiratoires (y compris la grippe) : <https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/centres-nationaux-reference/cnr/virus-infections-respiratoires-dont-grippe>
- Site de la CIBU : <https://www.pasteur.fr/fr/sante-publique/cibu>

Prise en charge des cas :

- Site de la mission COREB : <https://www.coreb.infectiologie.com/>

Eléments de langage et FAQ :

- Site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Signé